

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 27 septembre 2012, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 31 du mercredi 12 septembre 2012 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Procès-verbaux de la séance des 31 mai 2012 et 28 juin 2012.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Zone industrielle et d'activités : quels critères d'appréciation dans un contexte difficile ? » (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Terrains à bâtir : quels secteurs et surtout dans quels délais ? » (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée « FC Porrentruy : améliorer les conditions d'accès au stade du Banné » (PCSI).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Encore et toujours les transports scolaires » (Passage).
9. Traitement du postulat intitulé « Collaboration de la police municipale avec les communes de la couronne bruntrutaine » (PLR).
10. Traitement du postulat intitulé « Application « Visite de Porrentruy » pour Smartphone » (PCSI).
11. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
12. Rapport de gestion 2011 de l'Administration communale.
13. Divers.

Mme Danièle Chariatte, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sandrine Cramatte, secrétaire suppléante du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Ronald Cramatte - remplacé par Mme Isabelle Mioche Henry.

M. Marcel Meyer - remplacé par Mme Isabelle Froehlich.

M. Joseph Thierrin - pas remplacé.

Est excusé pour le PLR :

M. Thierry Simon - remplacé par M. Bernard Salomon.

Sont excusés pour le PS :

Mme Elisabeth Crevoisier Cerf - remplacée par Mme Corinne Laissue.

M. Jean-Luc Baierlé - pas remplacé.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Jean-Luc Plumey - remplacé par M. Pascal Henzelin.

M. Victor Giordano - remplacé par M. Yann Voillat.

Sont excusés pour le groupe Passage :

Mme Francine Chapatte - remplacée par M. Claude Lovis.

M. Gérard Brunner - remplacé par M. Philippe Berthoud.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Danièle Chariatte, Isabelle Froehlich, Corinne Laissue, Irène Merçay, Isabelle Mioche Henry, Aline Nicoulin, Anne Roy, Corinne Zwahlen.

MM. Nicolas Babey, Laurent Barotte, Stéphane Berdat, Philippe Berthoud, Fabrice Briot, Frédéric Caillet, Carlo Caronni, Pierre-Alain Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Martial Courtet, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Philippe Eggertswyler, Xavier Frainier, Charles Freléchoux, Manuel Godinat, Michel Hauser, Pascal Henzelin, Hugues Leuenberger, Claude Lovis, Didier Nicoulin, Patrick Raval, Michel Saner, Bernard Salomon, Vincent Siegenthaler, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Yann Voillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gérard Guenat, MM. Marcel Bailly, François Laville, Julien Loichat, Eric Pineau, Claude Rebetez, Patrick Riat, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol, André Kubler, secrétaire municipal.

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les personnes présentes. Elle ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs-trices.

Sont désignées : Mmes Chantal Braichet et Anne Roy.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Mme la Présidente rend un hommage à M. Marcel Godinat, décédé récemment, en lisant un texte de William Blake :

Je suis debout au bord de la plage.

Un voilier passe dans la brise du matin et part vers l'océan.

Il est la beauté, il est la vie.

Je le regarde jusqu'à ce qu'il disparaisse à l'horizon.

Quelqu'un à mon côté dit : « Il est parti ! »

Parti ? Où ?

Parti de mon regard, c'est tout !

Son mât est toujours aussi haut,

*sa coque a toujours la force de porter sa charge humaine.
Sa disparition totale de ma vue est en moi, pas en lui.
Et juste au moment où quelqu'un près de moi dit : « Il est parti ! »
Il y en d'autres qui, le voyant poindre à l'horizon et venir vers eux,
s'exclament avec joie : « Le voilà ! »
C'est cela la mort.
Il n'y a pas de mort,
il y a des vivants, sur les deux rives.*

Merci Marcel pour tout ce que tu as entrepris, merci pour tout ce que tu nous as laissé, merci d'avoir su partager tes multiples compétences, merci d'avoir siégé parmi nous. Nous ne t'oublierons pas. A son épouse Marie-Thérèse, à son fils Manuel ainsi qu'à toute sa famille, je présente en mon nom propre, ainsi qu'au nom du Conseil de ville, mes plus sincères condoléances.

Une minute de silence est observée.

2. Procès-verbaux des séances des 31 mai 2012 et 28 juin 2012

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ces procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

3. Informations du Conseil municipal

M. Marcel Bailly indique que le projet Enjoy Switzerland Porrentruy a été mis sur pied conjointement par Suisse Tourisme, Jura Tourisme, Porrentruy et le Département de l'économie et de la coopération de la République et Canton du Jura pour lancer un programme visant à soutenir des mesures propres à améliorer l'attractivité de la ville et de sa couronne.

M. François Laville informe que la signature officielle de l'acte de fondation de la Fondation Jules Thurmann, chargée d'opérationnaliser le projet Paleojura, a eu lieu cet après-midi. Ensuite, M. François Laville donne des informations sur le concept de réaménagement de la vieille ville, baptisé « Cœur de ville ».

M. Thomas Schaffter annonce que le Conseil municipal a procédé à la promotion de M. Cédric Jobé, actuel gardien de la piscine municipale, en qualité de chef d'équipe du personnel de l'Espace loisirs, dès le 1^{er} octobre 2012, pour une durée déterminée de deux ans.

M. Julien Loichat signale qu'un groupe de travail a développé une démarche visant à une véritable politique de la jeunesse à travers tout le district, sous l'angle de la prévention, intitulée « Place aux jeunes ». Plusieurs projets sont en cours, dont la signature d'une charte avec l'ensemble des clubs sportifs de toutes les communes du district.

4. Questions orales

12 questions orales ont été déposées ce soir.

M. Philippe Eggertswyler mentionne le fait que les sept mesures visant à assainir la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura vont faire souffrir les assurés, les pensionnés mais aussi les employeurs affiliés à l'Etat. La ville de Porrentruy et ses employés vont vivre des mesures d'assainissement conséquentes dans la recapitalisation de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura qui seraient de l'ordre de 74 millions de francs. La ville de Porrentruy devrait participer à hauteur de plus de 950'000 francs. M. Philippe Eggertswyler aimerait savoir sur quelle durée le Conseil municipal envisagerait cette cotisation et si celle-ci engendrera des répercussions dans la mise en place de mesures exceptionnelles pour le personnel communal.

M. Eric Pineau répond que l'assainissement de la Caisse de pensions a pour objectif d'avoir un taux de couverture de 80%, sur une durée de 40 ans. Sur les sept mesures, deux sont importantes et auront des incidences financières pour la Municipalité de Porrentruy. La première, le prélèvement d'une cotisation d'assainissement de 0,6% (0,3% pour les assurés et 0,3% pour les employés) pour la ville de Porrentruy, ce qui représentera une dépense d'environ 12'000 francs par année. La deuxième, la recapitalisation, d'environ 950'000 francs, montant unique mais qui peut être échelonné. On ne sait encore pas sous quelle forme sera versé cet argent. Pour le moment, on est dans la phase de consultation. Ensuite, il y aura un passage au

Parlement, puis à la Caisse de pensions et un deuxième rapport sera remis au Gouvernement cantonal. Le service financier fera les calculs adéquats en terme d'échelonnement par rapport à la législation. On verra d'ici 2014 l'application de cette nouvelle loi.

M. Philippe Eggertswyler se déclare satisfait.

M. Martial Courtet demande si un emplacement a été trouvé pour exposer la sculpture en bronze et plexiglas de Camillo qui a été offerte à la Municipalité de Porrentruy par une banque de la place. Cette œuvre est stockée depuis quelque temps déjà et devrait être exposée afin de devenir une attraction touristique pour Porrentruy.

M. Thomas Schaffter répond que cette œuvre, relativement importante, est également très imposante et son installation pose un certain nombre de problèmes. Une première réflexion a été menée, en examinant les bâtiments existants susceptibles d'accueillir cette sculpture, et aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. Le Conseil municipal est conscient qu'il faut trouver un lieu adéquat et ouvert au public pour que tout le monde puisse profiter de cette oeuvre. Plusieurs projets sont en cours au sein de la Municipalité et une solution quant à la mise en place de la sculpture de Camillo devrait prochainement être trouvée. M. Thomas Schaffter rassure M. Martial Courtet quant à l'entreposage de cette œuvre par le service des travaux publics qui l'a mise en lieu sûr avec tout le soin voulu.

M. Martial Courtet se déclare satisfait.

M. Pierre-Olivier Cattin relève le peu de chambres d'hôtes sur Porrentruy et est d'avis que les autorités doivent leur assurer un soutien. Il soulève le problème des désagréments et tracas occasionnés par un établissement nocturne tardif au faubourg de France à la chambre d'hôtes voisine. Cette dernière envisage de cesser son activité. M. Pierre-Olivier Cattin demande si les autorités de police sont au courant de cette situation, si elles confirment les nuisances occasionnées par l'établissement en question et le risque que la chambre d'hôtes voisine cesse son activité.

M. le Maire répond que les autorités de police sont au courant de ce problème depuis plus d'une année. Cet établissement a obtenu, en 2010, de la part du service des arts et métiers et du travail une patente de divertissement avec fermeture à 4 heures du matin. Une requête a été faite par la chambre d'hôtes au service des arts et métiers et du travail concernant ces nuisances. Ce dernier a répondu que c'est à la police municipale de porter une attention toute particulière à cet établissement et de déposer éventuellement une plainte. Jusqu'à présent, la plainte n'a pas été déposée. La police municipale est intervenue à plusieurs reprises les week-ends, tard dans la nuit. A la prochaine intervention de la police municipale, plainte sera déposée et transmise au service des arts et métiers et du travail via le Ministère public. La patente pourrait être retirée à cet établissement.

M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait.

Mme Isabelle Mioche Henry fait l'état des nombreux embouteillages en ville de Porrentruy. Mais si la situation aux chantiers de la gare et de l'Esplanade va bientôt s'améliorer, un problème de circulation perdure à la rue des Chenevières où un habitant a installé des cônes vissés devant sa propriété, ce qui empêche les voitures de se croiser car elles ne peuvent plus empiéter sur le trottoir surbaissé. Cela crée des bouchons et oblige également les mamans avec poussettes à descendre du trottoir sur la rue au risque de se faire renverser par un véhicule. Mme Isabelle Mioche Henry demande si un citoyen a le droit de délimiter ainsi sa propriété et s'il a eu l'autorisation de fixer ces cônes. Elle aimerait savoir ce que compte faire la Municipalité pour que chacun puisse circuler à cet endroit en toute sécurité.

M. le Maire explique que lorsque cette rue a été rénovée il y a quelques années, les concepteurs ont cru simplifier la situation en créant un trottoir surbaissé. Le Conseil municipal a essayé d'explorer le côté urbanistique et tenté de trouver une solution avec l'habitant en question mais ce dernier n'accepte pas les propositions du Conseil municipal. Reste le côté police pour régler le problème. A l'avenir, il faudrait rehausser ce trottoir depuis le bas de la rue des Chenevières jusqu'en haut. Ainsi, une voiture qui monte la rue ne pourra plus empiéter sur le trottoir. Par conséquent, les automobilistes, qui sont dans une zone 30 km/h, devront réduire leur vitesse à 10 km/h et, à 10 km/h, on s'arrête sur 5 mètres. Les cônes en question ont été posés par la police municipale. Il n'y a pas de barre de fer à l'intérieur, ils sont simplement vissés. C'est une mesure provisoire car il fallait garantir - la loi l'y oblige - la sécurité des habitants de cette propriété.

Mme Isabelle Mioche Henry se déclare partiellement satisfaite.

M. Manuel Godinat souligne que de nombreux habitants de la rue du Banné et du secteur de l'Oiselier se plaignent des actes de vandalisme dont ils sont victimes lors des week-ends, fait encore plus fréquent en été, lorsque les cabanes du Banné sont louées. Ce sont des rétroviseurs arrachés, portes défoncées, côtés de voitures entièrement rayés. M. Manuel Godinat aimerait savoir si le Conseil municipal a eu écho de cette problématique. Si oui, qu'entend-il mener comme actions pour éviter, voire au moins diminuer, ces actes de vandalisme ?

M. le Maire avoue que c'est un problème récurrent. Il se pose la question de savoir s'il faut supprimer les cabanes ou, tous les vendredis et samedis, mettre à disposition un, voire deux agents de la police municipale, qui sécurisent le trajet entre les cabanes forestières et les rues qui sont empruntées par les déprédateurs. L'action « Place aux jeunes » a notamment pour objectif de sensibiliser les jeunes à ce problème. M. le Maire verra avec la police municipale s'il faut intensifier les mesures de présence, surtout en fin de nuit.

M. Manuel Godinat se déclare partiellement satisfait.

M. Laurent Barotte demande au Conseil municipal s'il est au courant du délabrement de l'abri de bus « Porrentruy-gare », situé au lieu-dit « Place des Bus » : les vitres sont taguées, la structure est rouillée, le banc brûlé. Le cas échéant, le Conseil municipal compte-t-il rénover ou remplacer cet abri ?

M. le Maire répond que le terrain appartient à la Poste Suisse et l'abri à Car Postal. Il faut que ces deux régies s'entendent et règlent leurs problèmes. Le service de la voirie va nettoyer cet abri régulièrement. La ville de Porrentruy n'a pas à s'occuper de rénover ou de remplacer cet abri qui ne lui appartient pas.

M. Laurent Barotte se déclare satisfait.

M. Frédéric Caillet aimerait savoir quand les travaux de réfection de certains tronçons routiers en mauvais état, qui avaient fait l'objet d'un crédit-cadre en son temps, auront lieu. Il cite comme exemple la rue du Creugenat et le chemin de Lorette.

M. Claude Rebetez informe qu'à ce jour, environ 500'000 francs ont été dépensés dans le crédit-cadre des rénovations routières. L'argent restant ne suffit pas pour régler la problématique du Creugenat, raison pour laquelle ce projet est en veille. En outre, il y a suffisamment de travaux à Porrentruy sans ouvrir encore un chantier à la rue du Creugenat. M. Claude Rebetez se demande si ça vaut la peine d'intégrer dans le crédit-cadre des grands chantiers qui risquent de le manger totalement. Ne vaut-il pas mieux utiliser le crédit-cadre pour des rénovations de routes uniquement ? Si on intègre le réaménagement du Creugenat, qui coûtera entre 350'000 et 400'000 francs, dans le crédit-cadre des rénovations routières sans que le Conseil de ville en soit informé, la démocratie ne sera pas respectée. Il est tout à fait probable que lorsqu'il y a des travaux extrêmement conséquents, qui dépassent les 100'000 à 150'000 francs, cela ne soit pas intégré dans le crédit-cadre mais que ça fasse l'objet d'un crédit d'investissement.

M. Frédéric Caillet se déclare satisfait.

M. Frédéric Sollberger a pris connaissance avec satisfaction de la volonté du Conseil municipal de mettre une deuxième borne d'information tactile devant la gare. Seulement, M. Frédéric Sollberger a constaté que la borne placée devant l'Hôtel de ville n'était pas très intuitive, très réactive et manque d'informations et de données. Il demande au Conseil municipal s'il est au courant du manque de tactilité de la borne existante et s'il a prévu d'y remédier. De plus, est-il prévu d'augmenter et de compléter les informations, notamment en terme d'offres touristiques, avec des liens plus pertinents sur les hôtels et les lieux culturels ?

M. Claude Rebetez informe qu'il y aura en tout trois totems : celui devant l'Hôtel de ville, un devant la gare et un sur la place de l'Esplanade. Ils seront de la même conception. On s'est rendu compte que le totem devait être amélioré du point de vue de ses fonctions. Il est tactile, il fonctionne extrêmement bien pour les bâtiments communaux mais il manque des sous-couches. Il serait idéal d'y voir le périphérique piétonnier, les itinéraires cyclables et que les hôtels de la ville de Porrentruy y soient reliés du point de vue de leur site internet. La réflexion est en cours, les éléments en question sont demandés et une offre de l'entreprise informatique devrait parvenir prochainement.

M. Frédéric Sollberger se déclare satisfait.

Mme Aline Nicoulin a réservé une cabane au moyen du guichet électronique. Au moment d'aller chercher la clé au service des travaux publics, elle a complimenté la personne qui l'a accueillie mais cette dernière lui a

répondu que ce n'était pas l'idéal car le mail de réservation est parvenu à l'Hôtel de ville. L'employée lui a conseillé de téléphoner pour réserver une cabane au lieu d'utiliser le guichet électronique. Est-ce que le Conseil municipal est informé de cet état de fait et peut-il la renseigner sur la performance et l'efficacité de ce guichet en ligne ?

M. Thomas Schaffter aimerait préciser que le site internet a été réalisé pour l'arrivée du Tour de France, ce qui a été fait un peu dans l'urgence. Le but est atteint, le site est de qualité et nettement amélioré par rapport à l'ancien. Les réservations via le guichet électronique conduisent bien au secrétariat municipal qui transmet les demandes aux services concernés. M. Thomas Schaffter admet que dans la précipitation, il n'est peut-être pas allé au bout de la démarche mais le site a été réalisé dans le cadre du budget octroyé. La question des formulaires et de leur acheminement pourrait être abordée d'ici à la fin d'année, éventuellement dans le budget 2013.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite, en attendant...

Mme la Présidente informe que le temps des questions orales est écoulé. Elle propose aux personnes qui s'étaient inscrites pour poser une question orale et qui n'ont pas pu le faire ce soir de s'inscrire à la prochaine séance.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Zone industrielle et d'activités : quels critères d'appréciation dans un contexte difficile ? » (PCSI)

Pour le PCSI, M. Pascal Henzelin se déclare partiellement satisfait.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Terrains à bâtir : quels secteurs et surtout dans quels délais ? » (PCSI)

Pour le PCSI, M. Pascal Henzelin se déclare satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée « FC Porrentruy : améliorer les conditions d'accès au stade du Banné » (PCSI)

Pour le PCSI, M. Pascal Henzelin se déclare partiellement satisfait.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Encore et toujours les transports scolaires » (Passage)

Pour le groupe Passage, M. Michel Hauser se déclare non satisfait, dans la mesure où on leur fournit des considérations générales sur les transports publics mais où on ne répond pas aux questions spécifiques liées aux transports scolaires.

9. Traitement du postulat intitulé « Collaboration de la police municipale avec les communes de la couronne bruntrutaine » (PLR)

M. Manuel Godinat revient sur le fait que tous les conseillers de ville présents souhaitent garder une police locale, référence faite à la résolution du mois de mars acceptée à l'unanimité. Il faut maintenant se préparer, voire affûter les arguments en faveur du maintien d'une police de proximité. Une réflexion globale doit être menée au sujet des tâches dévolues à la police municipale, en intégrant toutes les communes de la couronne de Porrentruy. Il est quelque peu décevant de se limiter aux communes de Fontenais et Courtedoux. Le postulat ne demande pas encore de réaliser une quelconque convention, mais véritablement de mener une étude à un niveau intercommunal. Pour l'heure, la convention dont parle le Conseil municipal n'ayant pas été présentée au Conseil de ville, on ne peut pas justifier de son bien-fondé, en raison du manque d'informations. Le PLR reste attentif et attend avec impatience les résultats de l'étude demandée. M. Manuel Godinat recommande vivement de soutenir le texte soumis.

M. le Maire indique qu'un comité intercommunal a été mis sur pied en vue d'une collaboration dans différents domaines. Sur les six domaines explorés, deux ont été étudiés à fond, dont la participation active de la police dans les villages. Il a été accepté que deux communes se joignent à la ville de Porrentruy dans cette perspective et développent un projet de convention. Un cahier des charges sera élaboré et la police n'interviendra que si elle n'est pas déjà engagée sur son territoire. Lorsque le Conseil municipal sera nanti du projet de convention, il pourra le valider et la mise en pratique pourra se faire. Le produit des amendes, les frais et l'encaissement seront gérés par les communes respectives. Il n'est pas question que la police municipale demande une augmentation de son effectif pour remplir ses missions futures dans les villages. Il

n'est pas exclu qu'à l'avenir, au vu du résultat très positif de cet engagement, d'autres villages se joignent à cette convention. M. le Maire demande le soutien du postulat.

M. Philippe Eggertswyler informe que le PCSI soutiendra le postulat. Toutefois, il se demande quelles répercussions cela pourrait avoir pour Porrentruy mais aussi pour la police municipale. Accroître des tâches policières dans les villages voisins va-t-il diminuer les prestations dans la cité ou alors cela va-t-il augmenter les heures supplémentaires et, dans ce cas présent, augmenter les effectifs ? Le groupe PCSI attendra la fin de l'examen du projet de convention pour avoir des réponses à ses questions et sera attentif à cette possible collaboration.

M. Nicolas Theurillat estime qu'il ressort clairement de la réponse du Conseil municipal que des synergies intercommunales existent déjà actuellement dans divers domaines, notamment en matière de coopération avec la police municipale. A l'avis du groupe, le postulat est donc partiellement réalisé et il y adhère. Il souhaite toutefois relever qu'il est important que la police municipale ne perde pas de vue les tâches municipales. Concernant l'aspect financier, le groupe PDC-JDC trouve judicieux le fait de facturer à l'heure effectuée et non par le biais de forfaits.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Collaboration de la police municipale avec les communes de la couronne bruntrutaine » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Traitement du postulat intitulé « Application « Visite de Porrentruy » pour Smartphone » (PCSI)

M. Yann Voillat considère que le touriste moderne a troqué sa carte papier contre le smartphone et visite les villes la tablette numérique glissée dans le sac à dos. Il souhaite préciser que ce postulat ne vise pas à dénigrer l'excellent travail que les guides accomplissent depuis des années. Cette application smartphone viendrait en complément de l'offre touristique de la ville. Diverses villes de Suisse se sont déjà mises à l'heure du guide électronique et remarquent un intérêt toujours plus accru pour ce genre de prestation touristique. Le Conseil municipal a très bien compris les avantages du guide électronique en acceptant ce postulat. L'application touristique pour smartphone et tablette numérique est le complément indispensable à la panoplie touristique de Porrentruy. Il incite donc les conseillères et conseillers de ville à accepter ce postulat.

M. Thomas Schaffter propose aux conseillères et conseillers de ville, au nom du Conseil municipal, d'accepter ce postulat. Cette proposition s'inscrit parfaitement dans les efforts consentis ces dernières années par la Municipalité de Porrentruy pour assurer une bonne visibilité et une belle promotion des curiosités touristiques de la ville, comme par exemple la mise en place de totems interactifs, la publication de différentes plaquettes - en plusieurs langues - ventant les richesses de la cité, la création d'un site internet mieux adapté aux besoins touristiques et la réalisation d'un stand promotionnel. Ce postulat ne demandant qu'une étude, le Conseil municipal considère que son acceptation n'impliquera pas de coûts particuliers. En outre, l'association des guides touristiques s'est dite très intéressée à collaborer à cette étude. Il ne restera plus qu'à évaluer les coûts de développement de cette application avant de prendre toute décision finale. Cette étude pourrait être intégrée dans les réflexions du récent mandat « Enjoy Switzerland ».

M. Frédéric Caillet est d'avis que les applications font partie intégrante d'un smartphone et que leurs utilités sont primordiales pour le tourisme, notamment pour Porrentruy. Le groupe PLR pense qu'il est essentiel de proposer une application mobile pour le site, ce qui rendra ce dernier plus attractif. Il soutient donc le postulat et attend le résultat de l'étude afin d'en connaître les coûts de réalisation.

M. Frédéric Sollberger informe que le groupe PDC-JDC soutiendra le postulat car il est sensible à tout outil ou instrument permettant de mettre en valeur les trésors de la ville.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Application « Visite de Porrentruy » pour Smartphone » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés

A la page 2 du document, « Aménagement d'une aire de stationnement et de services pour camping-cars », M. Manuel Godinat refuse que le Conseil municipal classe cette motion car l'objectif, soit faire aménager

sans plus tarder une place spécifique pour l'accueil des camping cars, avec comme caractéristique une place de stationnement pour six véhicules, à proximité des commerces, n'est pas atteint. Même s'il y a une borne euro relais sur l'A16 ou à côté, M. Manuel Godinat n'est pas d'accord. Il faut une signalisation adéquate pour faciliter l'accès. On ne classe pas une motion qui n'est pas réalisée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent de rouvrir la motion du PLR intitulée « Aménagement d'une aire de stationnement et de services pour camping-cars » à la majorité évidente.

A la page 3 du document, « Pour une utilisation du sol axée sur le développement économique et démographique de Porrentruy » et « Pour de nouvelles places de stationnement en plein air », M. Manuel Godinat demande que la proposition du Conseil municipal soit intitulée ainsi : Proposition du CM : Poursuite de l'étude du dossier, avec réalisation dans un délai d'un an.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la proposition de M. Manuel Godinat par 28 voix contre 5.

A la page 4 du document, « Suivi des motions et postulats acceptés », M. Hugues Leuenberger souhaite rouvrir la motion car le texte accepté était clair et stipulait qu'en cas de dépassement du délai, le conseiller municipal porteur du dossier devait justifier le retard et requérir une prolongation de délai auprès de l'auteur de l'intervention ou du groupe ayant déposé l'intervention. Or, la poursuite de l'étude du dossier n'est pas une demande de prolongation de délai et elle ne figure même pas dans le texte qui a été soumis au Conseil de ville.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la proposition de M. Hugues Leuenberger par 31 voix. Il n'y a pas d'avis contraire.

A la page 5, « Porrentruy, ville rayonnante grâce à l'énergie solaire ? », M. Martial Courtet souhaite qu'un vrai dialogue puisse être instauré avec le Centre professionnel de Porrentruy.

12. Rapport de gestion 2011 de l'Administration communale

A la page 9, dans le rapport concernant l'activité du département de l'économie, à la question de M. Laurent Barotte quant à l'emplacement définitif du totem devant l'Hôtel de ville, M. Marcel Bailly répond que ledit totem ne sera pas déplacé et que deux autres seront installés à la gare et à l'Esplanade.

A la page 11 du rapport cité ci-dessus, M. Marcel Bailly souhaite ajouter les données du secteur primaire qui ne figurent pas sur le document : 2005 : 39 postes en équivalents plein temps ; 2008 : 34 postes en équivalents plein temps.

A la page 12 du même rapport, M. Claude Lovis informe qu'il manque huit visites en 2011 sur le tableau.

A la page 49 du rapport concernant l'activité du département des travaux publics, de l'urbanisme et de l'environnement, à la question de M. Yves Voisard concernant le terme « platinage », M. Gabriel Voirol répond qu'il s'agit des métaux.

A la page 51 du même rapport, M. Yves Voisard fait remarquer qu'il y a une erreur dans le tableau « Evolution des ventes d'eau », soit l'année 2001 au lieu de 2010.

13. Divers.

Mme la Présidente donne connaissance des textes déposés lors de la séance.

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 20.50 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La secrétaire suppl. : La présidente :

S. Cramatte

D. Chariatte